



Déclaration d'installation de gaz alimentant les unités de production à cycle thermodynamique, positionnées en extérieur, pour les locaux recevant du public

cegibat

Dans le cadre de la réalisation d'une installation de gaz neuve, ou après le complément ou la modification d'une installation gaz existante, l'installateur doit garantir la conformité de l'installation aux dispositions réglementaires en vigueur.

A ce jour, il n'existe pas de modèle déposé de certificat de conformité (type Cerfa) pour les installations de gaz alimentant **les unités de production à cycle thermodynamique fonctionnant à l'air libre et positionnées en extérieur pour les locaux recevant du public.**

Il convient toutefois à l'installateur de réaliser une « Déclaration d'installation de gaz pour les locaux recevant du public »

Sur la base des éléments minimum devant y figurer (articles GZ 27 & 28 de arrêté du 25 juin 1980 modifié), la déclaration pourra comprendre les éléments suivants :

- dénomination et adresse précise de l'établissement à mettre en gaz
- nom et adresse du ou des installateurs
- description sommaire, précisant en particulier les limites amont et aval, de l'installation (ou de chaque partie d'installation en cas de pluralité d'installateurs)
- attestation du ou des installateurs qui garantit l'étanchéité de l'installation
- date et signature du ou des installateurs

Le document proposé ci-après est un modèle mis à disposition des installateurs. Il peut être utilisé directement, reproduit ou encore servir de base pour rédiger votre propre déclaration sur papier libre.

Nota : Ce certificat n'atteste en rien de la conformité de l'installation par rapport :

- A la réglementation acoustique et celle relative à la lutte contre le bruit de voisinage,
- A la réglementation ICPE,
- A la réglementation portant sur l'utilisation et la manipulation du fluide frigorigène.

**Déclaration d'installation de gaz alimentant les
unités de production à cycle thermodynamique,
positionnées en extérieur, pour les locaux
recevant du public**

Nom et adresse de l'établissement

Classement ERP (type et catégorie).....

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ DE L'INSTALLATEUR

Je soussigné, installateur, déclare avoir réalisé, modifié, complété (*)
l'installation suivante :

↓ Origine et extrémité	Tuyauterie				Appareils		
	Nature	L	Ø	Mode d'assemblage	Implantation	Nature	Puissance Utile
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Nature du gaz..... Pression d'utilisation

Je certifie que l'installation décrite ci-dessus, réalisée par mes soins, a été exécutée conformément aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié –article CH5 ou CH6) et aux prescriptions particulières du permis de construire.
Je certifie que les essais prévus par l'article GZ 19 ont été effectués le
et que les résultats sont satisfaisants.

Fait le à

Signature et
cachet de l'installateur



DÉCLARATION DU RESPONSABLE DE L'INSTALLATION OU DE L'ÉTABLISSEMENT (*)

Je soussigné (nom et fonction dans l'établissement),
déclare avoir assisté le à la fourniture du gaz de l'installation après m'être assuré
de la fermeture de tous les robinets de brûleurs des appareils d'utilisation ou en l'absence de ceux-ci, des robinets
de terminaison de l'installation fixe.

Fait le à Signature

Nota : déclaration à établir en 3 exemplaires

- 1 pour l'installateur
- 1 pour le distributeur
- 1 pour le registre de sécurité de l'établissement

(*) Rayer les mentions inutiles